



Mairie de BEAUMONT
Le Village – 07110 BEAUMONT
04 75 39 58 25
mairie-beaumont07@orange.fr

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 décembre 2018 à 20 h 30**

Présents : Dany Decavata, Annie Mahieux, Jacqueline Mielle, JR Durand Gasselín, Jacques Mathieu, Emmanuel Picard, Pascal Waldschmidt.

Excusés : Agnès Audibert, Antoine Waldschmidt

Secrétaire de séance : JR Durand Gasselín

ORDRE DU JOUR

1 – Vente de la Ferme communale de Fabrou.

Cette vente a été décidée par le Conseil le 09 janvier 2015. Les précisions suivantes sont apportées : les preneurs sont dans l'obligation de tenir leur activité agricole pendant 10 ans à compter de la vente // pacte de préférence : dans ces 10 ans, si les preneurs revendent la propriété, la mairie est acheteur prioritaire au prix de la vente initiale // les frais de diagnostic liés à la vente Spac, amiante etc. sont à la charge des preneurs. **ADOPTÉ**

Eléments du bilan financier provisoire de l'opération Ferme Communale depuis 2006.

Dépenses : 266 440 € dont travaux : 232 000 €. Recettes : subventions Département, Région : 148 935 €, autres recettes TVA, loyers, etc, Ventes bâtiment d'élevage et exploitation : 111 580 €

2 – Indemnité de conseil allouée au Trésorier Payeur pour la comptabilité de la commune : 389,44 € pour l'année 2018. **ADOPTÉ**

3 – L'association Les Amis de l'Église verse à la commune sa contribution aux travaux pour la somme de 12 000 €. **ADOPTÉ**

Eléments du bilan financier des travaux de l'église depuis 2017 : équilibré à 57 740 € hors taxes

Plan de financement : Fondation du patrimoine : 5 000 €, Région : 6 587 €, Souscription : 14 000 €, Département : 7 500 €, Association des Amis de l'église : 12 000 €, Commune (fonds propres) : 12 653 €

4 – Nouvelle Caserne des Pompiers de Lablachère.

Après fusion des casernes de Joyeuse et Lablachère, une nouvelle caserne sera construite à Lablachère sous Netto ; Coût prévisionnel des travaux : 1,910 million €. Les 23 communes concernées y participent par une convention avec le Département / SDIS, soit pour Beaumont la somme de 10 951 €. **ADOPTÉ**

5 – Travaux de la Cure.

Le Maire est autorisé à engager toute démarche utile pour la recherche de financements, dossiers administratifs, relations aux banques. **ADOPTÉ**

Pour l'instant, le plan de financement actuel mobilise 11 dossiers administratifs différents : Etat, Europe par le PNR/Leader, Région sur 4 lignes différentes, Département, SdE 07, Communauté de communes, etc.

6 – Agent de recensement.

Il s'agit d'une mission du 8 janvier au 15 février 2019. Le Conseil décide d'une rémunération de 1 300 € brut, dont une contribution de l'état de 615 €. Après publicité du poste et entretiens, la candidature de Madame Camille Pfeiffer, demeurant à Sarrabasche, est retenue. **ADOPTE**

Pour le secrétariat de la mairie, la mise en place et le suivi de ce recensement, la mise en place de la retenue à la source sur les salaires et la révision des listes électorales font une charge de travail importante en cette fin d'année.

7 – Modification du budget : sur le compte AEP, Décision Modificative de transfert de 700 € du compte d'investissement au compte de fonctionnement pour financer des achats de fournitures diverses. **ADOPTE**

8 – Adressage du courrier. La 1ère phase de cette opération est en cours à Beaumont, coordonnée par Antoine Waldschmidt : attribution de noms à la voirie, et numérotation des maisons. Les 2 phases suivantes seront la numérisation GPS de chaque adresse, et l'achat des panneaux de signalisation.

Pour ces 2 phases, la Commune rejoint un Groupement de Commandes coordonné par la Communauté de Communes. **ADOPTE**

Questions diverses

1 – Compteurs d'électricité LINKY

Une réunion s'est tenue à Beaumont ce lundi 10 janvier sur les effets nuisibles de cet appareil. Il semble établi que la loi ne peut imposer à quiconque d'accepter un tel équipement chez lui.

2 - Cahier de doléances.

Au vu de la crise que traverse la société française, la mairie met à disposition des habitants de Beaumont un Cahier de Doléances à la Mairie aux heures d'ouverture, et par courriel.

2 – Informatique à l'Ecole communale de la Roche.

Une subvention de l'état « Ecole Numérique et ruralité » va permettre à l'école communale de renouveler et améliorer son matériel informatique. La demande est groupée avec l'école de Dompnac pour permettre de bénéficier de cette subvention de 50 %. **ADOPTE**

3 – L'association RECYCL'ART demande l'autorisation de poser des affichettes d'annonce de ses activités sur les points de collecte des ordures ménagères. **Accordée.**

4 – Le Syndicat du Canton de Valgorge regroupe 5 communes : Beaumont, Dompnac, Laboule, Loubaresse et Valgorge. Il gère la Médiathèque, qui passe à la CdC. Les activités enfance-jeunesse du CSRI sont aussi reprises par la CdC. Le Syndicat sera donc dissous au 31 décembre 2019. La Mairie de Valgorge reprendra le bail de location de l'immeuble du Centre Social. Beaumont contribuera à ce loyer avec les autres communes concernées par les activités du CSRI, hors enfance-jeunesse. Des panneaux solaires photovoltaïques seraient installés sur le toit.

5 – La Piscine La Perle d'Eau fêtera ses 10 ans en avril 2019. La prise en charge du transport scolaire à la piscine par la CdC a facilité l'accès de tous les enfants. La contribution annuelle de la commune de Beaumont est passée de 8 à 20 euros par habitant.

VOEUX DU MAIRE : dimanche 6 janvier à 11 h

FERMETURE de la MAIRIE :
Du samedi 22 décembre inclus au vendredi 28 décembre inclus
et mercredi 02 janvier